



# CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Date de convocation du conseil municipal :  
Jeudi 21 novembre 2024

## LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024 A 20H30

- Présents :** Mesdames et Messieurs Dominique Lagarde, Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Bakhta Kelafi, Sylvia Rennes, Jean-Baptiste Puel et Claire Maylié
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas Druilhe, Luca Sereni, Isabelle Nguyen Dai, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Jean-Claude Maurel, Marie-Caroline Chauvet, Michel Burillo, Christelle Kieny (arrivée à 20h37), Alexandre Jurado, Marie-Armelle de Bouteiller, Jean-Luc Dieudonné, Annie Sinaud, Bernard Boudières et Christelle Turroque
- Absents excusés :** Mesdames Afaf Hadj Abderrahmane et Farida Vincent  
Messieurs Laurent Guerlou et Jean-Marie Nguyen Dai
- Pouvoirs :** Madame Afaf Hadj Abderrahmane à Madame Christelle Kieny  
Madame Farida Vincent à Madame Sylvia Rennes  
Monsieur Laurent Guerlou à Madame Claire Maylié  
Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai à Madame Isabelle Nguyen Dai
- Secrétaire de séance :** Monsieur Luca Sereni

### Délibération N°20241101 : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE PROPOSEE PAR LE CDG31

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide :
- d'adhérer à la convention de participation en Prévoyance mise en place par le CDG31 et attribuée au groupement Alternative Courtage / TERRITORIA ;
  - de fixer la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif est fixée à 18 €/mois et par agent.

Etant précisé que cette participation ne pourra être versée qu'exclusivement dans le cadre d'une adhésion de l'agent à la convention de participation en cause.

Cette décision d'adhésion prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

#### **Délibération N°20241102 : MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide :
- de modifier le régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel tel que présenté ci-dessus ;
  - d'autoriser M. le maire à fixer, par arrêté individuel, le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
  - d'abroger la délibération n°20230531 du 24/05/2023 ;
  - de prévoir et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025 après la transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non-rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'État dans le département.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

#### **Délibération N°20241103 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE ENTRE LA COMMUNE ET L'EPFL**

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide :
- d'approuver la convention de portage entre l'EPFL du Grand Toulouse et la commune d'Auzeville-Tolosane concernant les parcelles cadastrées section AA n°94, 95, 98 et 99 ;
  - et d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer la convention de portage ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

#### **Délibération N°20241104 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS**

- ↳ Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide d'accorder la subvention exceptionnelle de 5 000 € au CCAS.

Vote pour : 27                      Absentions : 0                      Vote contre : 0

Affichée en mairie le 28 novembre 2024 et elle sera publiée à compter du 28 novembre 2024.